

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE 1

ÉCOLE Martial Taugourdeau
15 rue St Martin 28 410 Broué
ec-prim-broue-28@ac-orleans-tours.fr
02 37 43 27 41

Date : 05/11
Horaires : 18h30 - 19h20

Présents :

<u>Municipalités :</u>	<u>Enseignants :</u>	<u>Parents élus :</u>
Richard Hervé Bove Samuel Mersch Muriel Tardivent Jean-Marc	Petit Evelyne Calmein Morgane Léger Camille Regnier Nathalie De La Tullaye Rémi De La Tullaye Sandrine Palicot Alexane Marie Cindy Huard Timothée Peurey Mallory Laï-Yock Gwenaëlle	Laveyne Aurélie Bataillé Isabelle Lelevé Emeline

Absents :

Ordre du Jour :

- 1 Résultats des élections des parents d'élèves.
- 2 Vote du règlement intérieur.
- 3 Exercices de sécurité dans les écoles et exercices à venir.
- 4 Bilan des coopératives.
- 5 Évaluations nationales.
- 6 Organisation des APC.

1 Résultats des élections des parents d'élèves

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2024. Ont été élus : M. Locatelli Yohann ; Mme. Rengner Axelle ; Mme. Lelevé Emeline ; Mme. Bataillé Isabelle.
Le nombre de sièges à pourvoir (10) n'étant pas atteint, un tirage au sort a été effectué. 4 parents se sont présentés pour 6 sièges. Sont nommés par tirage au sort :
M. Renée Corail Rudolphe ; Mme. Le Noan Lucie ; Mme. Laveyne Aurélie ; Mme. Remon Sabine.

Participation	
Modalité de vote	A l'urne et par correspondance
Nombre d'inscrits	325
Nombre de votants	103
Nombre de bulletins blancs ou nuls	19
Nombre de suffrages exprimés (S)	84
Taux de participation	31,69%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	10
Quotient (S/N)	8,40

2 Vote du règlement intérieur

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Un nouveau « règlement type départemental » est en cours de validation par les services de la CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale).

Notre règlement, qui se base sur ce règlement type, devra aussi être modifié pour s'accorder aux nouvelles dispositions. Il sera alors revoté.

3 Exercices de sécurité dans les écoles et exercices à venir

Les exercices incendie se sont déroulés le 23 septembre 2024 dans les 3 écoles.

Les exercices PPMS AI (Plan Particulier de Mise en Sécurité Attentat Intrusion) se sont déroulés le 14 novembre 2024. A Germainville rien à signaler. A Broué, certaines classes ne peuvent occulter les fenêtres, les enfants demeurent visibles de l'extérieur. A Serville, une classe n'a pas de rideaux intérieurs, les enfants ne peuvent se cacher.

Exercices à venir : 2 exercices incendie par site dont la date n'est pas encore programmée.

1 exercice PPMS RM (risques majeurs) qui doit être effectué avant le 8 février.

4 Bilan des coopératives

Pour la coopérative de Germainville

Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008	Ventes d'objets	9,60
6168 1008	Assurances	17,25	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	188,17	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 28	164,91	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008	Participations des familles	1 030,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		370,33	Total des produits (B) :		1 039,60
Résultat de l'année 2024 - 2025 (B-A) (+/-) : 669,27					
Bilan simplifié au 31 Août 2025					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2025</small>					
512 01	Crédit Mutuel (1)	1 802,93	110	Report à nouveau au 1.09.2024 :	1 133,66
512 02	Autre banque	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2024</small>		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2025 :		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		
Total de l'actif :		1 802,93	Total du passif :		1 802,93

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

Pour la coopérative de Broué :

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008	Ventes d'objets	735,00
6168 1008	Assurances	32,25	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	3 987,03	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	100,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 28	300,57	7551 1008	Subventions d'associations	800,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	538,00	7562 0008	Participations des familles	1 378,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		4 857,85	Total des produits (B) :		3 013,00
Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : -1 844,85					
Bilan simplifié au 31 Août 2024					
ACTIF			PASSIF		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2024</small>					
512	CREDIT MUTUEL (1)	5 289,96	110	Report à nouveau au 1.09.2023 :	7 134,81
514	Autre banque	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2023</small>		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2024 :		
<small>478.1 Erreur débitrice :</small>		<u>0,00</u>	<small>478.2 Erreur créditrice :</small>		
Total de l'actif :		5 289,96	Total du passif :		
			5 289,96		
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

Pour la coopérative de Serville :

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008	Ventes d'objets	0,00
6168 1008	Assurances	13,75	7080 0008	Activités éducatives	257,10
6181 0008	Activités éducatives	1 961,21	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	350,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 28	128,15	7551 1008	Subventions d'associations	800,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008	Participations des familles	583,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		2 103,11	Total des produits (B) :		1 990,10
Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : -113,01					
Bilan simplifié au 31 Août 2024					
ACTIF			PASSIF		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2024</small>					
512	CREDIT MUTUEL (1)	1 072,14	110	Report à nouveau au 1.09.2023 :	1 260,12
514	Autre banque	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2023</small>		
530	Caisse en espèces (2)	74,97	Résultat de l'année 2024 :		
<small>478.1 Erreur débitrice :</small>		<u>0,00</u>	<small>478.2 Erreur créditrice :</small>		
Total de l'actif :		1 147,11	Total du passif :		
			1 147,11		
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

5 Évaluations nationales

L'évaluation des acquis des élèves répond à trois objectifs :

- fournir aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves
- doter les "pilotes de proximité" - recteurs, DASEN, IA-IPR, IEN, chefs d'établissement - d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les résultats et d'adapter leurs actions éducatives. Ces indicateurs sont des résultats agrégés sans information de nom, de prénom ou de classe ;
- disposer d'indicateurs permettant de mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif.

L'évaluation des acquis

Les compétences des élèves en français et en mathématiques sont évaluées. Chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement.

En 2024-2025, elles ont eu lieu du 9 au 20 septembre puis elles auront lieu du 13 au 24 janvier (pour les CP).

Des bilans individuels pour chaque élève communiqués aux parents

Les parents d'élèves sont informés des résultats de leur enfant, afin :

- d'expliquer ce qui est évalué et dans quel but
- de répondre aux questionnements des parents

Le professeur remet aux parents un document de restitution individuelle composé de deux parties :

1. Une fiche de présentation des évaluations

- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

2. Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques

- Des niveaux +, ++ et +++ pour symboliser la montée en compétences
- Une modélisation en radar pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées

6 Organisation des APC

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont organisées de la façon suivante :

Germainville : le lundi et le jeudi pendant la pause méridienne

Broué : le mardi et le jeudi pendant la pause méridienne

Serville : le vendredi de 16h10 à 17h10

Questions des parents pour le SIVOM :

Certaines familles n'ont pas reçu de facture pour la cantine depuis le mois de Septembre. Est ce normal ?

Oui. En début d'année, le temps de gestion est plus important. Les factures vont prochainement arriver.

Serait il possible de renégocier le prix de la cantine ou choisir un autre fournisseur ?

Non, car aucun résultat d'appel d'offre. Pas de changement avant l'année prochaine.

Les enfants nous parle "d'une dame qui vient chercher un repas à la cantine" tous les midis. Qui est-elle ?

La secrétaire du SIVOM.

Comment sont réparties les ATSEM sur les 2 sites accueillants des élèves de maternelle ?

3 ATSEM sur l'école de Germainville dont 1 en mi-temps thérapeutique.

Sont-elles en nombre suffisant ?

Légalement, 1 ATSEM est obligatoire pour 1 école. Les 3 ATSEM sont nécessaires sur l'école de Germainville.

Les travaux évoqués au dernier conseil d'école ont-ils pu être faits ?

(Fermeture de l'armoire électrique, néons et stores dans la classe de Mr De La Tullaye, stores défectueux à Broué).

Oui.

Les travaux d'assainissement de la classe de Mme Régnier ont-ils pu être faits ?

Oui.

La classe est-elle saine maintenant ?

Oui.

Un devis a t il été fait pour les travaux minimum de réfection à faire dans la cour de Broué pour la sécurité des enfants ?

Pas de devis effectué à ce jour.

Les kit de PPMS ont ils pu être fournis aux 3 sites ?

C'est en cours.

Qu'en est-il de l'investissement pour les solutions de limitation de chaleur dans les classes (investissement dans de climatiseurs évoqués lors du conseil du 10/11/23) ?

Non, ce n'est pas prévu par le SIVOM

Une toile d'ombrage est offerte par un parent d'élève pour Broué.

La liste des besoins par classe des enseignants a t elle été transmise au SIVOM ?

Oui.

Le matériel nécessaire à la classe de Mme Marie a-t-il pu être fourni (évoqué au 3e conseil d'école de l'an passé le 14/06/24) ?

Oui.

Secrétaire de séance :

.....

Signature

Président du conseil d'école :

Signature

*Ecole Primaire
Dr Martial Taugourdeau
15, rue St Martin - 28410 Broué
Tél, Fax 02 37 43 27 41*